



# Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable (RPQS) EXERCICE 2020



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Juin 2021

**Table des matières**

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>PRÉSENTATION DU SERVICE</b>	<b>4</b>
2.1	Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2	Communes CUGBM	6
2.3	Estimation de la population desservie (D101.0)	6
2.4	Mode de gestion du service	7
<b>3.</b>	<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE</b>	<b>9</b>
3.1	La qualité de l'eau	9
3.2	Les ressources	9
<b>4.</b>	<b>LES RESSOURCES ET LES VOLUMES</b>	<b>10</b>
4.1	Nature des ressources en eau	10
4.2	Catégories de volumes	10
4.3	Nombre de clients	12
4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
<b>5.</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)</b>	<b>13</b>
5.1	Modalités de tarification	13
5.2	Facture d'eau type	13
5.3	Recettes	15
<b>6.</b>	<b>SERVICE CLIENT</b>	<b>16</b>
6.1	Satisfaction client (P155.1)	16
6.2	Recouvrement (P154.0)	16
<b>7.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>17</b>
7.1	Montants financiers (Syndicat)	17
7.2	Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)	17
7.3	Amortissements (Syndicat)	17
7.4	Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2020 (HT)	18

---

7.5	Les travaux réalisés par l'exploitant en 2020	20
<b>8.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>22</b>
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	22
8.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	22
8.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	23
8.5	Réparations	23
<b>9.</b>	<b>INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007</b>	<b>24</b>

## 1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

## 2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service objet du présent rapport concerne les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

### 2.1 Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 73 communes (dont 5 communes nouvelles) pour une population de 37 790 habitants (pop légale INSEE 2020).

Les 73 communes adhérentes au SIEHL sont réparties sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps ●
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigney-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetaïn-et-Salans
10	Domprel
11	Épenouse
12	Étalans ●
13	Étray
14	Eysson

Communauté de communes du Pays Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods
13	Malbrans
14	Mérey-sous-Montrond

15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Laviron
23	Les Premiers Sapins
24	Longechaux
25	Longemaison
26	Magny-Châtelard
27	Naisey-les-Granges
28	Orchamps-Vennes
29	Orsans
30	Passonfontaine
31	Pierrefontaine-les-Varans
32	Valdahon
33	Vennes
34	Vercel
35	Vernierfontaine
36	Voires
<b>Communauté de communes de Montbenoit</b>	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

15	Montrond-le-Château
16	Ornans
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans
22	Trepôt
23	Villers-sous-Montrond
<b>Communauté de communes du Doubs Baumoises</b>	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïssey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune
6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley-Bléfond

**ETALANS**

Charbonnières Les Sapins  
Etalans  
Verrières du Grosbois

**LES PREMIERS SAPINS**

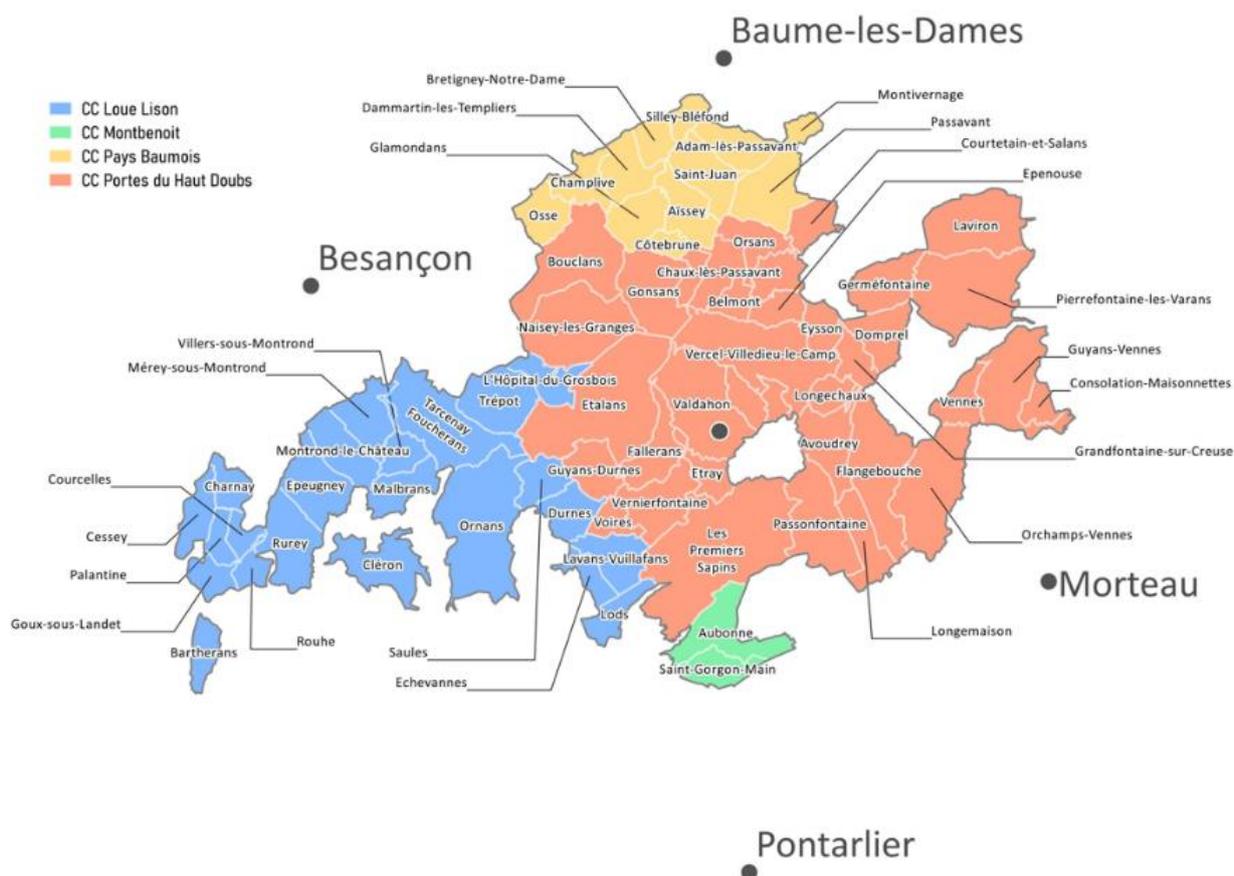
Athose  
Chasnans  
HautePierre Le Châtelet  
Nods  
Rantechaux  
Vanclans

**ORNANS**

Ornans  
Bonnevaux le Prieuré

**TARCENAY/FOUCHERANS****BOUCLANS**

Bouclans  
Vauchamps



## 2.2 Communes CUGBM

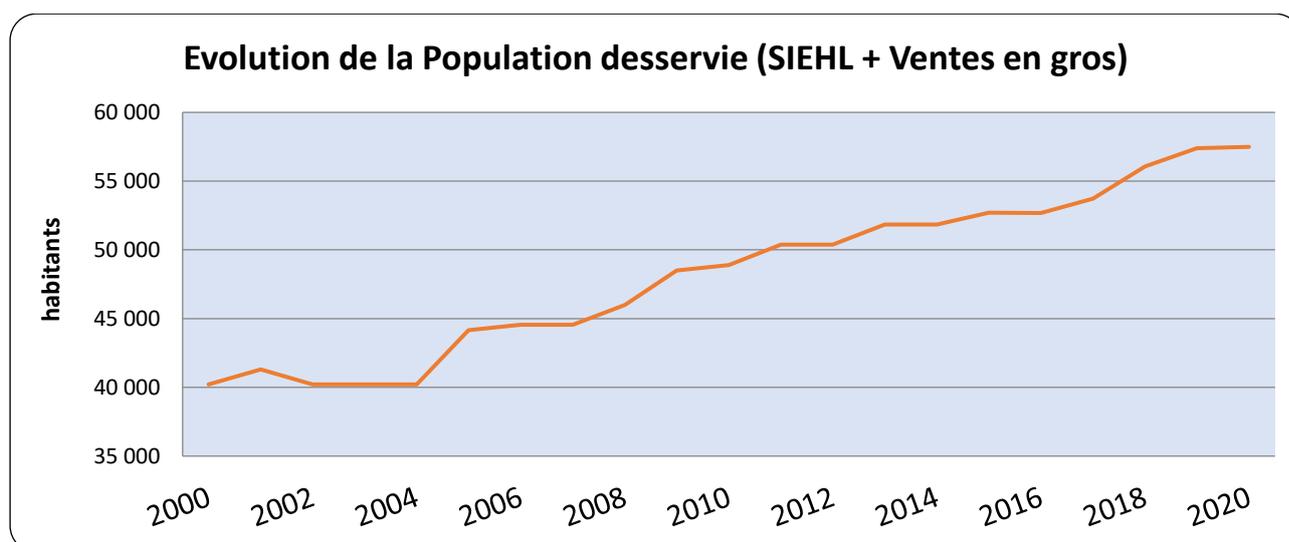
Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le contrat de délégation de service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

## 2.3 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **57 490 habitants** en 2020.

Population desservie (SIEHL + Ventes en gros)					
2015	2016	2017	2018	2019	2020
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	<b>57 490</b>



## 2.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015  
 Durée de la délégation : 12 ans  
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.

### **Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une conventions d'achat d'eau :**

Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau  
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003  
 Durée de la convention : durée non limitée

**Le SIEHL revend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau en gros aux collectivités suivantes :**

<b>EPCI</b>	<b>CC d'appartenance</b>
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes	CUGBM
Epenoy	CC Portes du Haut Doubs
Loray	
Plaimbois-Vennes	
SIE de Vellerot les Vercel : 3 communes (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)	
Montgesoye (Grange Forest)	CC Loue Lison
Echay	
Mouthier-Haute-Pierre	
Sancey-le-Grand	CC Sancey Belleherbe
Vaudrivillers / Lanans	
Syndicat du Plateau des Combes : 3 communes (Fournets Luisans, Fuans et Les Combes)	2 sur CC Portes du Haut Doubs et 1 sur CC Val de Morteau
SIE du Plateau d'Amancey	CC Loue Lison et CC Altitude 800

## 3. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

---

### 3.1 La qualité de l'eau

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau.
- 2 prélèvements ont mis en évidence une faible contamination bactériologique aux coliformes sur Silley-Bléfond et Eysson (1 coliforme sur chaque prélèvement), consécutivement à la présence d'un résiduel de désinfectant plutôt faible. Des purges curatives ont été réalisées pour rétablir la qualité de l'eau.
- Des dépassements « chlorites » sont toujours à noter, en lien avec l'utilisation du bioxyde de chlore comme désinfectant.
- Les études et actions en faveur de la substitution du bioxyde de chlore par le chlore se poursuivent :
  - le nouveau forage de Montgesoye (P6) réalisé à l'automne 2019 a été validé en quantité et en qualité, en hautes eaux comme en basses eaux.

### 3.2 Les ressources

- 2020 aura encore été une année de sécheresse dans le département du Doubs. Les ressources en eau du Syndicat sont peu sensibles à l'étiage hormis :
  - la source de la Tuffière,
  - le Puits S1 dont l'étiage est mesuré à 3 000 m<sup>3</sup>/j.
- La procédure de DUP pour la source de Nahin se poursuit (avis de l'hydrogéologue rendu le 13 décembre 2020)
- Le forage d'essai en karst profond sur le périmètre du puits actuel de S3 a été réalisé début 2020. Sa productivité a été estimée à 20 m<sup>3</sup>/h soit environ 300 m<sup>3</sup>/jour. La qualité est bonne.

## 4. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

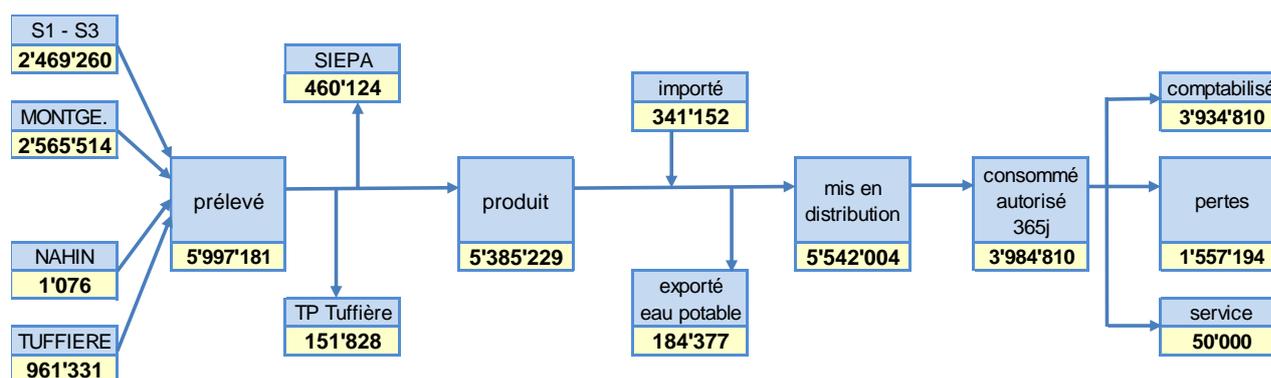
### 4.1 Nature des ressources en eau

Les ressources sont les suivantes :

ressource	localisation	capacité m <sup>3</sup> /jour	volume prélevé (m <sup>3</sup> )	
			2019	2020
<b>Puits S1</b>	LODS	4 320	776 777	<b>790 338</b>
<b>Puits S3</b>	LODS	9 600	1 431 793	<b>1 678 922</b>
<b>Source de Nahin</b>	CLERON		981	<b>1 076</b>
<b>Puits de Montgesoye</b>	MONTGESOYE	8 000	2 445 235	<b>2 565 514</b>
<b>Source de la Tuffière</b> <i>dont trop plein</i>	LODS		992 957	<b>961 331</b>
			172 090	151 828
<b>Volume total prélevé</b>			5 647 743	<b>5 997 181</b>
<b>Volume acheté au SIE de Froidefontaine</b>			349 092	<b>341 152</b>

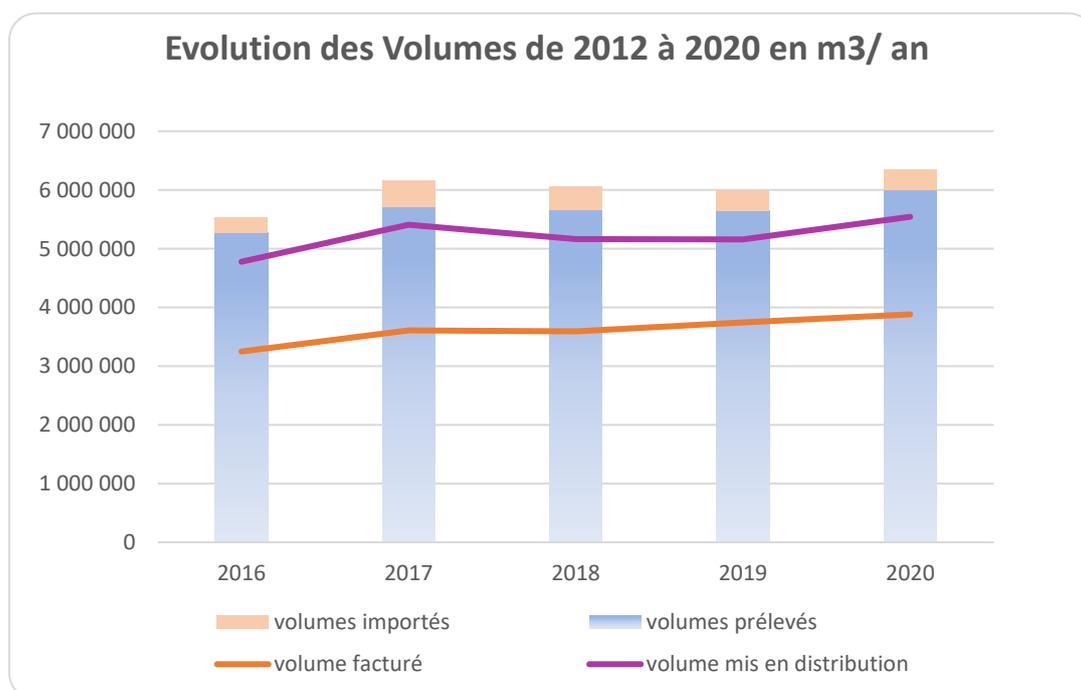
### 4.2 Catégories de volumes

Synoptique représentant les différentes catégories de volumes du service pour l'année



## Volumes

		m3/an				
		2016	2017	2018	2019	2020
A	volumes prélevés	5 269 189	5 708 083	5 647 743	5 647 743	<b>5 997 181</b>
B	trop plein Tuffière				172 090	151 828
E	volume EB exporté SIEPA	460 745	512 829	520 486	480 680	<b>460 124</b>
C = A-B-E	<b>volume produit</b>	<b>5 115 592</b>	<b>5 144 316</b>	<b>4 955 167</b>	<b>4 994 973</b>	<b>5 385 229</b>
D	volumes importés	262 971	451 820	404 463	349 092	<b>341 152</b>
F	volume exporté (hors SIEPA)	140 887	187 843	199 446	185 863	<b>184 377</b>
G = C+D-F	<b>volume mis en distribution</b>	<b>4 776 931</b>	<b>5 408 293</b>	<b>5 160 184</b>	<b>5 158 202</b>	<b>5 542 004</b>
H	volume comptabilisé	3 397 029	3 751 534	3 735 220	3 861 050	<b>3 934 810</b>
I	volume de service	50 000	50 000	50 000	55 000	<b>50 000</b>
J = H+I	volume consommé autorisé	3 447 029	3 801 534	3 785 220	3 916 050	<b>3 984 810</b>
K = G-J	<b>volume de pertes</b>	<b>1 329 902</b>	<b>1 606 759</b>	<b>1 374 964</b>	<b>1 242 152</b>	<b>1 557 194</b>
L	volume dégrévé	148 816	143 904	144 270	115 789	<b>54 541</b>
M = H-L	volumes vendus (sur 365j)	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261	<b>3 880 269</b>



### 4.3 Nombre de clients

nombre de clients	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL</b>	21 521	22 453	22 776	23 167	<b>23 516</b>
Dont particuliers		20 827	21 070	21 247	21 572
Dont collectivités		348	374	403	407
Dont professionnels		1 278	1 332	1 517	1 537

Abonnements	2016	2017	2018	2019	2020
Permanents	21 443	21 764	22 697	23 070	23 429
Provisoires (chantiers, autres)	78	689	79	97	87
<b>TOTAL</b>	21 521	22 453	22 776	23 167	<b>23 516</b>

### 4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

	m3/an				
	2016	2017	2018	2019	2020
volume vendu (entre période de facturation)	3 248 213	3 607 630	3 590 950	3 745 261	<b>3 737 042</b>

La différence avec les 3 880 269 annoncés au 4.2 est due à la période de prise en compte. Ici, il s'agit des volumes vendus entre les deux périodes de relève (352 jours)

### 4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2020
linéaire en km de canalisations	<b>1 185</b>

## 5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

### 5.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01/01/20	au 01/01/21
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	19,38	<b>19,38</b>
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
inférieur à 300 m <sup>3</sup>	0,7594	<b>0,7594</b>
de 301 à 1'500 m <sup>3</sup>	0,7212	<b>0,7312</b>
supérieur à 1'500 m <sup>3</sup>	0,6484	<b>0,6784</b>
délibération	21/03/2019	18/02/2020
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)	58,58	<b>60,02</b>
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
inférieur à 300 m <sup>3</sup>	0,7796	<b>0,7989</b>
de 301 à 1'500 m <sup>3</sup>	0,7368	<b>0,7550</b>
supérieur à 1'500 m <sup>3</sup>	0,5654	<b>0,5794</b>
<b>Taxes et redevances</b>		
préservation des ressources	0,0650	<b>0,0650</b>
lutte contre la pollution	0,2700	<b>0,2800</b>
TVA	5,5%	5,5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage. Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

### 5.2 Facture d'eau type

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

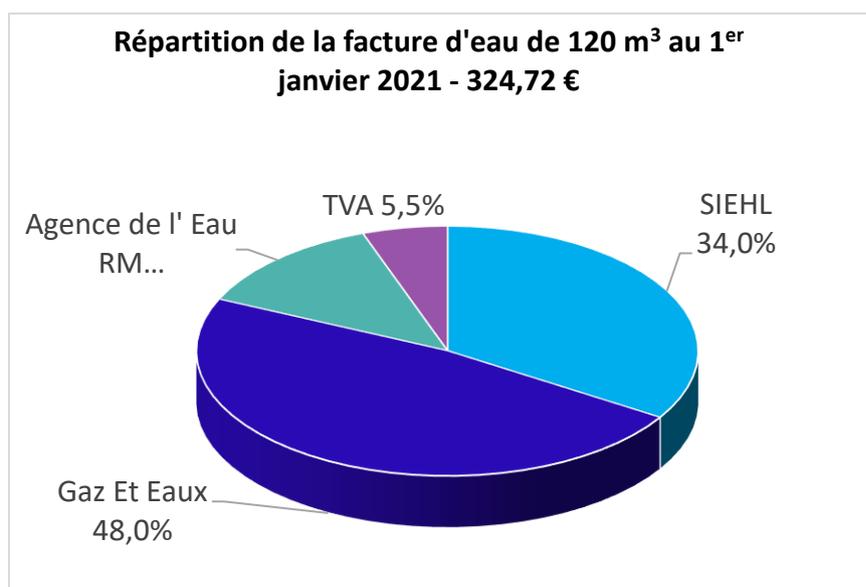
- ✓ **Le Fermier (Gaz et Eaux)**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup> consommé.
- ✓ **Le Syndicat**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup> consommé.
- ✓ **L'Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
  - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m<sup>3</sup> (0.065 euros/m<sup>3</sup> en 2020)
  - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel » (0.27 euros/ m<sup>3</sup> en 2020)
- ✓ **L'Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

<b>coût EAU POTABLE pour 120 m<sup>3</sup></b>	unitaire	montant	unitaire	montant
	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
<b>Part collectivité HT</b>				
part fixe annuelle (PF)	19.38	19.38	<b>19.38</b>	19.38
part proportionnelle (PP)	0.7594	91.13	<b>0.7594</b>	91.13
<b>total collectivité</b>		<b>110.51</b>		<b>110.51</b>
<b>Part délégataire HT</b>				
part fixe annuelle (PF)	58.58	58.58	<b>60.02</b>	60.02
part proportionnelle (PP)	0.7796	93.55	<b>0.7989</b>	95.87
<b>total délégataire</b>		<b>152.13</b>		<b>155.89</b>
total eau potable hors taxes et redevances		262.64		<b>266.40</b>
<b>part Agence de l'eau HT</b>				
préservation des ressources en eau	0.0650	7.80	0.0650	7.80
lutte contre la pollution	0.2700	32.40	0.2800	33.60
<b>TVA 5,5%</b>		16.66		16.93
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>319.50</b>		<b>324.72</b>
<b>répartition hors taxes et redevance</b>	<i>fixe</i>	<i>variable</i>	<i>fixe</i>	<i>variable</i>
<i>part collectivité</i>	19.38	91.13	19.38	91.13
<i>part exploitant</i>	58.58	93.55	60.02	95.87
<i>total</i>	<b>77.96</b>	<b>184.68</b>	<b>79.40</b>	<b>187.00</b>
<b>taxes et redevances</b>		<b>56.86</b>		<b>58.33</b>
<i>% part fixe (arrêté 06.08.2007)</i>	24.4%		24.5%	
<b>prix TTC au m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>2.662</b>		<b>2.706</b>
<i>part délégataire</i>		1.27		1.30
<i>part collectivité</i>		0.92		0.92
<i>taxes et redevances</i>		0.47		0.49

(Soit 0.2706 centimes/Litre)

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%. (24.4 % pour 2020)



### 5.3 Recettes

	2020	
	collectivité	délégataire
Ventes d'eau		4 312 564
part collectivité	2 666 624	3 349 360
redevances agence de l'eau		1 258 411
travaux exclusifs		277 749
produits accessoires		226 716

Les « part collectivité » et « redevances agence de l'eau » sont respectivement reversées par Gaz et eaux au SIEHL et à l'agence de l'eau.

La différence entre 2'666'624 €, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour la vente d'eau, et 3'349'360 € constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de Gaz et Eaux, soit 682'736 € correspond au décalage des dates considérées et la part revenant au GBM pour les 16 communes.

## 6. SERVICE CLIENT

### 6.1 Satisfaction client (P155.1)

indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
taux de réclamation pour 1'000 clients	8.78	12.38	12.50	10.10	<b>7.90</b>
nombre d'échéanciers				296	<b>177</b>
demandes de dégrèvement	195	172	150	281	<b>118</b>
dossiers de dégrèvement acceptés	176	172	148	178	<b>80</b>
volume dégrévé	148'816	143'904	144'271	115'789	<b>54'541</b>

### 6.2 Recouvrement (P154.0)

indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
créances > 6 mois (€)	292'185	316'190		218'360	<b>300'927</b>
créances irrécouvrables (€)	85'592	17'574	10'451	103'845	<b>22'101</b>
taux d'impayés sur facture n-1	0.87%	0.85%	1.06%	1.17%	<b>1.47%</b>
taux de créances irrécouvrables	0.62%	0.20%	0.12%	1.10%	<b>0.23%</b>
montant des abandons de créances (TTC)	1'189	462		398	<b>1'635</b>

## 7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 7.1 Montants financiers (Syndicat)

	2019	2020
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	2'151'369	<b>3'258'498</b>
subventions et remboursement	273'263	<b>440'137</b>
<i>dont subventions département - agence</i>	116'878	368'307
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	156'385	71'830

### 7.2 Etat de la dette du service (Syndicat) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre (€)	5'021'061	<b>4'055'391</b>
Montant remboursé durant l'exercice	1'031'707.47	<b>933'557</b>
❖ <i>Dont en capital</i>	882'536.23	796'939
❖ <i>Dont en intérêts</i>	101'333.24	88'603
❖ <i>Dont SIE froidefontaine</i>	47'838.00	47'838

### 7.3 Amortissements (Syndicat)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2019	2020
Montant de l'amortissement (€)	1'278'171	<b>1'259'332</b>

## 7.4 Présentation des travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2020 (HT)

- Travaux 2020 sur le réseau :**

Opération	Rue	Réseau	Ø (mm)	Longueur (ml)	Branchement (U)	Entreprise	Montant (€ HT)
Flangebouche	Rue Pasteur	Distribution	125	190	7	Pellegrini	219 345
	Rue de l'Hôpital	Distribution Feeder	125	1 450	25		
Étalans	Rue du Moulin	Distribution	60 et 125	340	10	Saulnier	89 755
	Adduction	Feeder	100	390	1		
Valdahon	Rue de la Lièze	Feeder	300	80	2	TP Chopard Lallier	38 173
Bremondans	Rue des Jonquilles	Distribution	60	80	4	Pellegrini	35 471
Montrond-le-Château	Impasse du Rucher	Distribution	60	100	4	Saulnier	17 600
Orchamps-Vennes	RD 9	Distribution	125 et 60	115	5	Dromard	45 000
Pierrefontaine-les-Varans	Centre-village	Distribution	80 et 125	695	32	Pellegrini	190 141
	Rue des Chalets	Distribution	80	260	12	Pellegrini	76 291
Les Premiers Sapins	Secteur Nord	Distribution	150	1 370	56	Malpesa / Bonnefoy TP	274 528
	Secteur Sud	Distribution	60, 125 et 150	310	14	Malpesa / Bonnefoy TP	68 944
Guyans-Vennes	Lotissement champs de Nods	Distribution	60 et 125	920	31	Pellegrini	146 433
	Rue de la Tuillette,	Distribution	60, 125 et 150	505	14	Vermot TP	84 688
	Grande Rue, rues Pasteur et Faure	Distribution	80, 125 et 150	380	7	TP Chopard Lallier	106 988
Montrond-le-Château	Rue du Puit	Distribution	60	95	1	Saulnier	21 500
Bouclans	Rues de la Cray et de la fontaine	Distribution	125	495	14	Vermot TP	141 502
	Chemin de Guisin	Distribution	60	140	6		40 562

Malbrans	Rues du Grand Courtil, de la Bascule et du Brieux	Distribution	60 et 80	335	14	TP Mourot	65 252
Grandfontaine-sur-Creuse	Route de Dompriel	Distribution Feeder	80 et 125	860	4	Vermot TP	75 883
Valdahon	Rue des Bleuets	Distribution	60	350	17	Saulnier	84 149
Guyans-Durnes	Le Gros Champagnole	Feeder	250	1 180	2	Vermot TP	158 128
Ornans	Ruelle de la Tannerie	Distribution	60	55	5	TP Mourot	129 900
	Rue des Longs Champs	Distribution	60,80 et 100	410	19		

- **Travaux 2020 sur les ouvrages en cours :**

Commune	Ouvrage	Réseau	Entreprise	Montant (€ HT)
Orchamps-Vennes	Surpresseur	Distribution	Gaz et Eaux / Clauzel	148 906
Orchamps-Vennes	Réservoir	Distribution	Clauzel / Pellegrini	100 425

- **Travaux autres**

**Equipements de télégestion, sondes et poires de niveaux, capteurs anti-intrusion.** Marché attribué à la société Gaz et Eaux pour trois ans.

Sites équipés en 2020	Montant HT
Réservoir Courtetaïn et Salans	4 887,45 €
Accélérateur Petit Paris Chasnans	3 687,38 €
Suppresseur Cléron	4 638,75 €
Surpresseur EPENOUSE	4 911,73 €
Réservoir Laviron	4 986,56 €
Réservoir et Surpresseur Bonnevaux le Prieuré	4 643,13 €
Réservoir Brise charge Grandfontaine sur Creuse	1 861,55 €
réservoir Guyans Vennes Village 100	2 308,33 €
Station Grandchaux	3 687,37 €
Réservoir Etalans	2 749,14 €
Réservoir Montrond le Château	2 941,80 €
<b>TOTAL 2020</b>	<b>41 303,19 €</b>

**Equipement de sécurité dans les réservoirs :**

Un marché a été attribué à la société Gaz et Eaux en 2020 pour le remplacement des échelles et gardes corps dans les réservoirs. Celui-ci a débuté en 2021 pour trois ans.

- Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en eau du réseau du SIEHL et modélisation

Marché attribué à la société SAFEGE notifié le 20/07/2020.

OS de démarrage le 18/09/2020 pour 9 mois (hors campagne de mesures)	
Montant du marché :	<b>115 720 euros HT</b>
<i>Dont subvention Agence de l'eau</i>	<i>61 113 euros HT</i>
<i>Dont subvention CD 25</i>	<i>36 668 euros HT</i>
Réalisé au 31/12/2020 :	<b>22 478 euros HT</b>

## 7.5 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2020

### Dans les usines de production

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

- A la station de Montgesoye :
  - la vanne motorisée d'inversion de bouteilles de chlore,
  - le chloromètre N°1,
  - 1 capteur de détection de bouteille de chlore vide,
  - l'hydro-éjecteur de chlore,
  - la sonde pH du bioxyde,
  - 1 pompe de bioxyde.
- A la station de Sucrue :
  - le détecteur de fuite de chlore a été changé suite à sa non-conformité lors du contrôle réglementaire,
  - les soupapes de contre-pression aux points d'injection de bioxyde,
  - 1 chloromètre.

### Dans les stations de reprise et surpresseurs :

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

- ✓ Station de LONGEMAISSON MALPIOT et réservoir : les antennes des postes de télétransmission.
- ✓ Surpresseur de BONNEVAUX LE PRIEURE : le compteur du surpresseur.
- ✓ Surpresseur d'EPENOUSE : le compteur du surpresseur.
- ✓ Accélérateur du Petit Paris à CHASNANS : le compteur du surpresseur.
- ✓ Réservoir de CLERON : le poste de télétransmission.
- ✓ Surpresseur de PASSAVANT : le compteur du surpresseur.
- ✓ Surpresseur de CHARNAY : les pompes, la tuyauterie et l'hydraulique attenante (approvisionnement 2019) dont le compteur (approvisionnement 2020), ont été mis en place.
- ✓ Surpresseur de COURTETAINE ET SALANS : le surpresseur a été renforcé pour palier le défaut de pression sur les hauteurs.

## Sur le réseau

La période de confinement printanière (COVID-19) a perturbé l'exploitation du service : le Plan de Continuité d'Activité a été activé, et seules les interventions pour assurer la continuité de service ont été assurées. La recherche de fuite, les opérations de maintenance et les renouvellements non urgents ont été ajournés en mars, avril et début mai 2020.

En 2020, les renouvellements marquants sont les suivants :

- ✓ le 03/02/2020 : 1 vanne de sectionnement rue Jean Lallemand à Bouclans,
- ✓ du 6/03/2020 au 6/07/2020 : campagne de renouvellement de vannes sur la commune d'Aissey : 3 vannes de sectionnement rue de l'Eglise, 3 vannes de sectionnement rue de la Mairie, 3 vannes de sectionnement Grande rue et 3 vannes de sectionnement Au Village.
- ✓ le 25/06/2020 : 2 vannes de sectionnement route de Suchaux à Echevannes + installation d'une vidange,
- ✓ les 12 et 13/11/2020 : renouvellement de 3 vannes de sectionnement Grande rue à Chaux-les-Passavant.
- ✓ Renouvellement d'une vanne de sectionnement sur le feeder à Echevannes et installation d'une vidange avec tranchée d'infiltration le 25/06/2020

## 8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

**Limite de qualité :** à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé  
**Référence de qualité :** indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

	ARS contrôle Sanitaire			
	bulletins	paramètres	non conforme	% conformité
	nombre	nombre		
<b>RESSOURCE</b>				
<b>limite de qualité</b>				
microbiologique	1	2	0	100%
physico-chimique	11	1 239	0	100%
<b>PRODUCTION</b>				
<b>limite de qualité</b>				
microbiologique	9	45	0	100%
physico-chimique	13	1 891	0	100%
<b>DISTRIBUTION</b>				
<b>limite de qualité</b>				
microbiologique	132	666	0	100%
physico-chimique	153	1 734	0	100%

### 8.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **113** (valeur de 0 à 120).

### 8.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement brut du réseau de distribution est de **72.07 %**, supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.96 %

## 8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

**ILP** = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

**L'indice linéaire de perte du réseau est de 3.72 m<sup>3</sup>/jour/km.**

<b>Rendement</b>	72,2%	70,3%	73,4%	76%	72%
linéaire de conduites de distribution (km)	1 169	1 184	1 181,5	1 182,8	<b>1 185,3</b>
indice linéaire de consommation (ILC)	8,1	8,8	8,8	9,1	9,2
<b>indice linéaire de pertes (ILP)</b>	3,1	3,7	3,2	2,9	<b>3,72</b>
				<i>objectif ILP</i>	2,9

L'objectif du contrat concernant l'ILP (**2.9**) n'est pas atteint pour l'année 2020.

## 8.5 Réparations

<b>réparations fuites</b>	2019	<b>2020</b>
conduites	158	<b>157</b>
branchements	148	<b>102</b>
<b>TOTAL</b>	306	<b>259</b>

Pour rappel, la recherche de fuite, les opérations de maintenance et les renouvellements non urgents ont été ajournés en mars, avril et début mai 2020.

## 9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2020	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	<b>57 490</b>	
VP.056	nombre d'abonnements	<b>23 516</b>	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	<b>100%</b>	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	<b>100%</b>	100%
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2020 (€)	<b>2,706</b>	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	<b>1 185,3</b>	
P104.3	rendement du réseau	<b>72.07 %</b>	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	<b>113 / 120</b>	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux	<b>1,18%</b>	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	<b>80%</b>	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	<b>3,72</b>	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	<b>1</b>	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	<b>7,87</b>	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	<b>1,47%</b>	

Le président  
Philippe BOUQUET